



Retraités des E.M du Cher



Permanences tous les jeudis de 14h à 16h 00 8, place Malus
Mail : cgt-retraites-em.bourges@laposte.net

Expression

Journal aux adhérents N°116 novembre 2024



BUDGET 2025 - BARNIER ENVISAGE LE RECOURS AU 49.3



Sommaire

Désarmer les décideurs de guerres (JL Naudet)

Analyse sur Projet de Loi de Finances et Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2025

Propositions CGT pour financement des retraites

Expression groupe des 9

Pétition groupe des 9
(A nous retourner pour début décembre)

Désarmer les Décideurs de guerres.

« *Le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage* ». (Jean Jaurès).

Nul doute que les quelques 500 « *décideurs* » à la énième conférence sur la soit-disante « *sécurité* » tenue début Février à Munich (Allemagne) n'auront pas disserté sur cette citation plus actuelle que jamais.

Bien au contraire, ce sommet était destiné à élaborer la stratégie pour accentuer la course aux armements en Europe afin de ne pas être en position de faiblesse face à la Russie en cas « *d'inéluctable conflit direct* » avec elle selon le scénario élaboré par ces « *décideurs de guerres* » !

Des sommes faramineuses sont annoncées. Les budgets militaires explosent. Les productions d'armes s'affichent à la hausse et les cadences s'accélèrent.

La France prévoit d'injecter 413 Milliards d'euros pour la période 2024- 2030.

L'Allemagne entend se doter d'un fonds de modernisation de ses armées de 100 Milliards d'euros et vise une production de 700000 obus en 2025 au lieu des 400000 actuels réalisés notamment par le groupe Rheinmétal.

La Pologne, l'Allemagne et les Pays- Bas se déclarent favorables à la création d'un « *corridor militaire* », version *Schengen*, afin de déplacer plus facilement troupes et armements au sein des membres de l'OTAN !

Et l'on pourrait citer bien d'autres pays d'Europe et du Monde engagés dans cette folle ascension des dépenses militaires qui atteignaient 2240 Milliards de dollars en 2022 !

Au point où un responsable de l'OTAN s'est écrié en marge de la dite conférence que « *l'argent coule à flots* » pour la suraccumulation d'armes et de profits pour les complexes militaro-industriels.

Ce même argent qui fait tant cruellement défaut pour répondre aux besoins sociaux , d'éducation , de santé , d'environnement...

Qui peut penser que tous ces stocks d'armes sont destinés à assurer la Défense Nationale des différents pays ?

Qui peut raisonnablement croire que la paix peut être garantie par le surarmement ?

Alors que l'on pouvait dénombrer en 2023 au moins 8 guerres majeures en plus de plusieurs dizaines de conflits armés et plus de 10 crises humanitaires issues de conflits.

Cette situation interpelle au plus haut point le syndicalisme dans son ensemble du local à l'international.

Depuis ses origines, le syndicalisme évolue dans un contexte rendu hostile par le capitalisme et son système basé sur l'exploitation de l'homme par l'homme.

Une situation rendue bien plus difficile dans les pays soumis à des régimes dictatoriaux, autocratiques ou sous influence de religieux fanatiques.

L'émergence de forces qui se réclament du populisme ou d'extrême droite, dont certaines sont aux portes du pouvoir ou les ont franchies, constitue une donne que le syndicalisme se doit d'appréhender et de combattre dans ce contexte de guerres.

Il est également de son rôle de dénoncer les risques sur la paix mondiale que font courir ces astronomiques accumulations d'armes sur la planète.

Même si cela a pu lui en coûter par le passé pour s'être élevé contre les barbaries, c'est l'honneur de notre syndicalisme CGT d'avoir porté haut le drapeau pacifiste.

Nous sommes précisément à l'un de ces rendez-vous pour promouvoir la culture de la Paix et résister aux stratégies de ces décideurs va-t-en guerre.

Nous savons à quel point il est difficile de mener un tel combat lorsqu'on exerce son activité professionnelle au sein de l'industrie de défense. Et qui plus est quand on affirme ses convictions pacifistes comme militant syndicaliste.

Les salariés de ces industries ne sauraient en aucun cas être tenus pour responsables de cette course à l'armement au prétexte qu'ils fabriquent ces armes.

Ce ne sont pas eux les « décideurs de guerres » qui se sont réunis à Munich !

Ce ne sont pas eux qui ont voté la récente loi de programmation militaire et ses 413 Milliards d'euros !

Ce ne sont pas eux qui ont décidés de fixer un budget militaire équivalent à 2% du PIB de la France afin de répondre positivement à la demande du milliardaire Trump, auteur de cette règle pour les pays de l'OTAN !

Ils n'ont pas à être montrés du doigt et rendus responsables des décisions prises dans les cénacles politiques et les réunions d'actionnaires des groupes militaro-industriels.

Ils n'ont pas à mettre entre parenthèses l'expression de leurs revendications en matière de salaires, de conditions de travail, tout en proclamant haut et fort leur attachement à la Paix. Désarmer les « décideurs de guerres » est l'exigence du moment.

Rendons la parole à celui qui a été assassiné pour s'être élevé contre la barbarie qui s'annonçait en disant « *On ne fait pas la guerre pour se débarrasser de la guerre* ».

1. Introduction

Le gouvernement de Michel Barnier a présenté jeudi 11 octobre son projet de loi de finances et son projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour l'année 2025. Comme annoncé depuis plusieurs jours, le gouvernement prévoit un effort de 60 milliards dont la plupart va se faire sur le dos des salarié.es et des retraité.es.

Dans la continuité du macronisme, ce sont les salarié.es et les retraité.es à qui l'on demande à nouveau de payer l'addition du déficit creusé depuis 7 ans au seul bénéfice des grandes entreprises, de leurs actionnaires et dirigeant.es. Malgré l'affichage de la hausse des impôts pour les plus riches et pour les entreprises, la CGT dénonce des mesures cosmétiques qui servent d'écran de fumée pour cacher de nouvelles décisions austéritaires pour la vie des travailleurs et travailleuses.

Les aides publiques pour les entreprises c'est 175 milliards par an, c'est un tiers du budget de l'État. Et le tout sans ciblage, sans condition ni contrepartie, sans évaluation ni contrôle de l'efficacité. Depuis 2017, le résultat c'est :

- 30% d'augmentation des actionnaires du CAC 40 ces dernières années ;
- Les 10 français les plus riches ont multiplié leur fortune par 3,88 depuis 2017 ;
- 16 milliards de baisse d'impôt des sociétés ;
- 19 milliards de baisse d'impôt de production ;
- 2 milliards de perdu avec la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes.

Et pour les travailleur.euses, retraité.es et les jeunes ?

- 2 ans de vie en moins ;
- 3 réformes de l'assurance chômage ;
- L'austérité salariale ;
- Une violente réforme du code du travail ;
- Régime sec pour les services publics avec la fermeture de 5000 lits par an dans les hôpitaux depuis le COVID.

Ce n'est pas aux salarié.es et retraité.es de payer l'addition !

2. Conséquence sur la vie des salarié.es

A la recherche le 40 milliards : le gouvernement coupe tous azimuts dans les dépenses publiques. Le PLF 2025 prévoit que l'État et ses opérateurs se retrouvent privés de 21,5 milliards, soit plus de la moitié des réductions de dépenses prévues :

- 15 milliards liés à la stabilisation des crédits aux ministères, conformément aux lettres plafond établies par le précédent gouvernement ;
- 5 milliards d'économies supplémentaires (amendements du gouvernement) ;
- 1,5 milliard des opérateurs de l'État ;
- 5 milliards d'euro de baisse de budget pour les collectivités territoriales.

Les comptes de la sécurité sociale sont quant à eux, amputés de 14,8 milliards, dont :

- 4 milliards sur les dépenses des administrations de la sécurité sociale ;
- 4 milliards sur les pensions de retraites et l'Assurance-Chômage ;
- 1,7 milliards sur le déremboursement de frais de santé et les indemnités journalières.

Fonction publique

Alors que nos services publics sont à bout de souffle, le gouvernement décide à nouveau de les amputer en prévoyant notamment :

- 5 milliards d'euros d'économies dans les collectivités territoriales ;
- Un solde de 2200 suppressions de postes dans la fonction publique qui masque un total de 4000 suppressions dans l'éducation nationale, alors que nous manquons d'enseignant et que les classes sont surchargées ;
- Le gel du point d'indice des fonctionnaires en 2024 et en 2025, alors que leurs salaires ont baissé de plus de 18% depuis 2010, et qu'1% d'augmentation du point d'indice (2 milliards) ne représente que 2% des aides publiques aux entreprises

Emploi Travail

Alors que la priorité affichée du gouvernement est de permettre à tout.es de travailler, le gouvernement prévoit notamment de :

- La diminution de 500 postes au sein de l'opérateur France Travail, que le gouvernement justifie par la baisse du nombre de chômeurs alors que l'arrivée de 1.5M de bénéficiaires du RSA devra être pris en charge par ces mêmes services ;
- La diminution de 140 Md'€ du budget du Contrat d'Engagement Jeune Missions locales qui représente 200 000 bénéficiaires ;
- La suppression des emplois francs d'aide à l'embauche des habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) qui représente une économie prévue de 300 Md'€.

FOCUS SUR LES APPRENTIS

Le gouvernement fait le choix, en reciblant les aides apportées dans le cadre de l'apprentissage (passage de 6000 à 4500 euros pour un étudiant à bac +3, suppression des aides pour les diplômés de niveau 6 et 7), d'impacter directement les apprentis. Désormais les apprentis devront payer la CSG et la CRDS, c'est une baisse directe de leur salaire de 200 à 300 euros.

Application des taux CRDS et CSG avec abattement frais professionnel sur minima de rémunération des apprentis	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	+ de 26 ans
1ère année	0,00€	0.00€	89,25€	168,39 €
2ème année	0,00€	85,88€	102,72€	168,39 €
3ème année	92,62€	112,82€	131,35€	168,39 €

C'est bien dans les plus de 20 milliards d'aides à l'apprentissage dont l'inefficacité a été pointée par de nombreux rapports qu'il faut tailler, pas dans la rémunération des apprentis

Transition Ecologique :

Alors que le rapport Pisani-Ferry préconise à minima des investissements publics de 34 Md€ pour la transition, pour permettre notamment la rénovation des logements (14Mds), des bâtiments publics (10Mds), le budget du Ministère de la Transition Écologique, bien qu'en augmentation de + 2 Md€, prévoit des économies sur :

- Le Fond Vert dédié à la transition des collectivités qui perd 1,5 Md€ ;
- Ma Prime Renov (rénovation énergétique des logements) qui perd 500M€ ;
- Les aides pour les véhicules électriques qui perdent 500M€ ;
- La biodiversité perd 66,4 M€ ;
- L'enveloppe d'1,2 Md€ pour la rénovation énergétique du parc HLM est supprimée.

Face au dérèglement climatique et à l'urgence d'investir dans la transition écologique, nous avons besoin de financer la transition écologique. Une consultation sur la stratégie énergie-climat de la France va s'ouvrir, qui influencera la Programmation Pluriannuelle de l'Energie et la Stratégie Nationale Bas Carbone. Elle devrait être ouverte au grand public, la CGT saura y prendre toute sa place.

Dans les collectivités territoriales :

Les collectivités devront contribuer à hauteur de 5 milliards d'euros, représentant environ 12,5 % de l'effort global de réduction des dépenses publiques, cela prévoit notamment

- Le gel de la dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ;
- La réduction du Fond vert (-1,5 Md€), ce qui remettra en cause certains projets de réfection de bâtiments, isolation, etc.

Dans la santé :

Alors même que l'on dénombre en moyenne 5000 fermetures de lits d'hôpitaux par an depuis le COVID, des fermetures de maternité et d'urgence, et que l'accès au soin et à la santé est de plus en plus difficile et coûteux, le gouvernement s'attaque de plein fouet aux dépenses de sécurité sociale en :

- Baissant le taux de prise en charge des consultations médicales par l'Assurance Maladie de 70 à 60% alors que leur montant va augmenter ;
- Baissant le montant des indemnités journalières de sécurité sociale ;
- Ne prévoyant aucun plan de financement des Ehpad, hôpitaux publics ;
- Ne prévoyant aucun plan de lutte contre la désertification médicale.

Pour les retraités :

Le gouvernement a annoncé le décalage de l'augmentation des pensions de janvier à juillet 2024 (4 Mds), ce qui conduit à ne pas compenser l'inflation pour les retraités, à l'exception des bénéficiaires de l'ASPA (minimum de vieillesse), le montant en 2024 à taux plein est de 1 012,02€ par mois pour une personne seule.

Montant mensuel de la pension	Perte mensuelle	Perte sur 6 mois (durée du gel)
Niveau du SMIC	35 €	210€
1531 €/ net	38€	228 €
2000€ net/	50€	300€

Cette coupure représente 200 à 300 euros de baisse par an dans leur portefeuille.

De plus, la CGT s'alarme sur l'absence de mesures concernant la prise en charge de nos aînées et de la petite enfance. Après les nombreux scandales ayant révélé un système de soin défaillant des groupes privés lucratifs, il est nécessaire d'investir pour la création d'un service public de la petite enfance et des personnes âgées.

Ponction de 20 milliards pour les plus riches et les entreprises : un petit pas, mais encore du boulot !

Le budget prévoit la contribution ciblée exceptionnelle temporaire des ménages les plus aisés dont le revenu de référence dépasse 250 000 € pour un célibataire et 500 000 € pour un couple (taux moyen minimum d'imposition de 20 %) permettant de récolter 2 Mds€ en 2025.

La surtaxe de l'impôt sur les sociétés (IS) exceptionnelle pour les grandes entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à un milliard d'euros permettra de récolter 8 milliards d'euros en 2025. Elle sera réduite de moitié en 2026 et prendra fin en 2027.

Ces deux mesures, bien que positives, ne peuvent pas rester exceptionnelles. La CGT demande à revoir l'ensemble du système fiscal et arrêter les cadeaux faits aux plus riches et aux plus grosses entreprises.

Il faut rappeler qu'en 2022, les entreprises implantées en France ont bénéficié de 64 Md€ d'aides de l'État sous formes d'aides budgétaires (28 Md€) et d'aides fiscales (36 Md€), auxquelles s'ajoutent les exonérations de cotisations sociales, les aides de l'Union européenne et celles des collectivités territoriales. Ces aides se sont fortement accrues au cours des 7 dernières années, et ont été multipliées par 3,5 en 15 ans !

Plusieurs rapports mettent en évidence le manque de ciblage de ces aides et leur coût exorbitant pour la puissance publique.

3. Propositions de la CGT

Un autre budget et une vraie sécurité sociale sont possibles

- **Investir massivement dans nos services publics** et nos infrastructures pour préparer l'avenir.
- Mettre le budget au service d'un **plan stratégique de réindustrialisation** du pays.
- Mettre en place une **réforme fiscale** qui permettrait plus de **justice fiscale** avec notamment :
 - le rétablissement des impôts pour les entreprises (impôt sur les sociétés et CVAE), et la modulation de l'impôt sur les sociétés en fonction du comportement des entreprises en matière sociale et environnementale,
 - une taxation dissuasive des dividendes et des rachats d'actions,
 - le rétablissement de l'impôt sur la fortune,
 - une meilleure progressivité de l'Impôt sur le Revenu,
 - la baisse de la TVA sur les produits de 1ère nécessité,
 - la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale (90 milliards annuels) par l'embauche d'inspecteurs des finances.
 - la conditionnalité des 175 milliards d'aides publiques annuelles aux entreprises,
 - l'élargissement de la taxe sur les activités polluantes pour inciter à la transition écologique.
- **Concernant la sécurité sociale** : elle doit répondre intégralement aux besoins et les recettes doivent être assurées par des cotisations sociales.
- Revoir la politique d'exonérations de cotisations sociales dont le montant s'élève à 80 milliards (augmentés de 20 milliards depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron)
- **Abroger la réforme des retraites**



Proposition CGT de financement des retraites

1. Préambule

D'après l'étude d'impact de la réforme des retraites de 2023, elle ferait rentrer 5 Mds d'euros en 2025 et 17 Mds en 2030. En comparaison avec les 60 milliards d'économies imposés par le gouvernement en 2025, il s'agit d'un niveau tout à fait supportable. De plus, de nombreuses possibilités existent en matière de financement, ce qui démontre que contrairement à ce qu'explique le gouvernement, il y a des alternatives au report de l'âge de départ en retraite.

La population vieillit, il est donc logique de consacrer une part plus importante de nos richesses au financement de nos retraites. Revenir à 62 ans nécessiterait un investissement de 0,8 % du PIB. L'objectif de la CGT étant toujours, à terme, de rétablir la retraite à 60 ans avec une pension viable ce qui nécessiterait de l'ordre de 6 de points de PIB supplémentaires (Source : INSEE et COR 2021).

D'une façon générale, rien de plus efficace pour financer les retraites et la Sécurité sociale que d'augmenter les salaires et de faire reculer le taux de chômage, notamment des seniors.

C'est particulièrement important à la fois en termes d'égalité, de niveau de vie et de recettes d'augmenter les bas salaires et les salaires des femmes. Représentant de l'ordre de 80 milliards d'euros, dont 20 milliards depuis 2017, les exonérations de cotisations sociales, bien que compensées par l'impôt, pénalisent à la fois les salarié·es et les finances publiques. La CGT continue à porter l'exigence de la fin de ce système coûteux qui ne favorise ni l'emploi ni les salaires. Il est tout aussi important de stopper l'hémorragie de droits liée à l'expansion de statuts atypiques, tel que celui des auto-entrepreneurs, largement abusifs.

Les propositions

1. **Elargir l'assiette des cotisations aux éléments de rémunération non assujettis**

Il s'agit d'intégrer la participation, les primes de la fonction publique et l'intéressement : soit 2,2 Md€ pour 2025

2. **Augmenter le taux des cotisations patronales retraites 0,25 point**

rapporterait 1,3 Md€, 0,5 rapportant immédiatement 5 Md€.

3. **Soumettre les dividendes à cotisations**

Les chiffrages ci-après présentés procèdent de l'actualisation d'une note des Économistes atterrés de 2023 sur le partage de la valeur ajoutée :

<https://www.atterres.org/partage-de-la-valeur-ajoutee-en-30-ans-la-part-revenant-aux-salaires-sest-erodee/>

a. *Première proposition :*

En prenant le champ des sociétés financières et des sociétés non financières, les données les plus récentes de l'Insee permettent d'estimer que les profits distribués potentiels sont de 84,3 milliards d'euros en 2023. En appliquant un taux de cotisation patronale de 29%, cela ajouterait 24,4 milliards d'euros de cotisations sociales pour l'année 2023.

b. Seconde proposition :

Les revenus du capital sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (flat-tax) de 30%, qui se décompose entre 12,8% d'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux. Les 17,2% de prélèvements sociaux pourraient alors être remplacés par les 29% de cotisations sociales dites patronales sur les dividendes. Cela générerait alors un gain net de 10 milliards d'euros de cotisations sociales pour le financement de la protection sociale pour l'année 2023.

Les données utilisées proviennent du Tableau Économique d'Ensemble (TEE) issu des comptes de la Nation en 2023 de l'Insee. Il s'agit des données les plus récentes.

Pour obtenir les profits distribués potentiels par les sociétés financières et les sociétés non financières en 2023, a été retranché à l'excédent net d'exploitation (soit les profits nets des entreprises) l'investissement net et l'impôt sur les sociétés. On obtient un montant de 84,3 milliards d'euros en 2023. Le reste du calcul est détaillé ci-dessous selon la proposition retenue.

	TEE - 2023
Masse salariale des sociétés financières et non financières	1026,2
Salaires et traitements bruts	779,9
Cotisations sociales dites patronales	246,3
Excédent brut d'exploitation (EBE)	490,9
Formation brute de capital fixe (FBCF)	360,1
Consommation de capital fixe (CCF)	304,8
Excédent net d'exploitation (ENE = EBE – CCF)	186,1
Valeur ajoutée nette des sociétés financières et non financières (VAN = masse salariale + ENE)	1212,2
Investissement net (FNCF = FBCF – CCF)	55,3
Profits distribués potentiels (ENE – FNCF – IS ¹)	84,3

¹ L'impôt sur les sociétés est calculé ici approximativement comme 25% de l'excédent net d'exploitation.

4. Mettre à contribution l'épargne-retraite, augmenter le forfait social

Pour la CGT, les retraites doivent reposer sur le principe de la répartition, et être fondées sur la cotisation sociale, composante du salaire socialisé. Or, depuis le début des années 2000, les dispositifs de retraite par capitalisation, dénommés épargne-retraite, ont pris un essor important.

La loi PACTE de 2019 a prévu d'unifier les différents dispositifs (épargne-retraite individuelle, dispositif PERCO dans le cadre de l'épargne-salariale, retraites d'entreprise relevant de l'article 83 du CGI...)

Ceux-ci représentent 108 Md€, soumis à forfait social de 20 % avec de nombreuses exceptions, de fait une concurrence plutôt déloyale au système par répartition

Il s'agit majoritairement de dispositifs d'épargne individuelle relevant de l'assurance-vie, majoritairement souscrit par les travailleurs indépendants (agriculteurs commerçants et artisans, professions libérales), mais pour une part importante, ces dispositifs sont souscrits par les salarié·es dans le cadre de l'entreprise, à hauteur d'environ 35% d'après la DREES (source : *les retraités et la retraite, édition 2023*).

Depuis 2012, le Gouvernement a mis en place un dispositif appelé forfait social. Il s'agit d'une contribution sociale relevant de l'impôt, et totalement affecté au financement des retraites via la CNAV. Il a rapporté 6,4 Mds€ en 2023.

Cette contribution sociale, dont le taux normal est de 20% vise à compenser partiellement la perte de recettes pour les retraites liée à l'exemption dont bénéficient notamment l'épargne salariale et les retraites par capitalisation.

Visant à compenser partiellement les pertes de recettes pour les retraites par répartition liées notamment à l'épargne salariale, elle ne crée en revanche aucun droit pour les salarié·es.

La CGT propose l'assujettissement à cotisations sociales de l'épargne salariale (intéressement, participation, abondement par l'employeur du Plan d'épargne d'entreprise (y compris l'épargne-retraite relevant dès l'épargne salariale) : cet assujettissement à cotisations sociales est intégré dans notre chiffrage de 2,2 Mds€ mentionné plus haut.

Dans l'immédiat, nous proposons la remise en cause des taux réduits du forfait social dont bénéficient les PME sur l'intéressement et l'abondement patronal aux PME.

Par ailleurs, nous proposons de doubler la contribution de 20% dont bénéficient les attributions gratuites d'actions, et qui bénéficient essentiellement aux cadres dirigeants.

Enfin, nous proposons de doubler le taux de forfait qui s'applique aux retraites supplémentaires d'entreprise (*dites de l'art.83 du CGI*). Ceci conduirait à doubler le montant du forfait social avec des recettes estimées à 6,4 Mds.

5. Créer une contribution en faveur de l'égalité salariale Femmes/hommes.

Constat

Une étude ponctuelle de la CNAV faite en 2011 à la demande de la CGT ainsi que des travaux accomplis par les services techniques de l'AGIRC-ARRCO également à notre demande à l'occasion de chaque négociation sur les retraites complémentaires ont permis d'établir sans ambiguïté que notre système de retraite est malade des inégalités salariales entre les femmes et les hommes. Les multiples lois adoptées depuis 5 décennies n'ont en effet pas permis de les résorber.

L'instauration d'une contribution strictement patronale en faveur de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, dont la CGT a fait chiffrer les effets à partir de 2014 à l'AGIRC et à l'ARRCO, a pour double objectif d'améliorer le financement des retraites et de booster la réalisation de l'égalité femme / homme : au rythme actuel, il faudrait attendre de nombreuses décennies avant de l'obtenir.

Quel fonctionnement pour la Contribution d'équilibre technique temporaire (CETT) ?

Dans son principe, elle serait appelée au taux moyen national de 1% car modulée entreprise par entreprise en fonction de l'ampleur des inégalités constatées. Cette contribution verrait son taux « entreprise » diminuer au fur et à mesure de la réduction des écarts jusqu'à son extinction complète une fois l'égalité réalisée. Ce qu'elle ne rapporterait plus serait en effet compensé par l'élargissement de l'assiette des cotisations des femmes. Elle est donc par nature dégressive et temporaire.

Cette mesure requiert une mixité par emploi qui ne se vérifie que dans 44 % des entreprises du privé, soit 93,2 % de la masse salariale de ce secteur, les autres entreprises étant mono-genres (*Source : AGIRC-ARRCO DT 2021-97*).

Quel gain pour le financement des retraites ?

Le régime AGIRC-ARRCO a pour périmètre d'intervention celui cumulé de la CNAV et de la MSA. Selon les chiffrages réalisés par ses services techniques, « l'ajout de cette contribution d'équilibre technique temporaire (non génératrice de droits) aux ressources du régime permet d'améliorer notablement le résultat technique et de faire croître les réserves. Le régime est en effet excédentaire dès la mise en place de la mesure en 2023 (*source : AGIRC-ARRCO DT 2021-97*).

Toujours selon ces travaux, le régime reste excédentaire jusqu'au terme de l'exercice de projection en 2040 et bien au-delà puisque ses réserves représenteraient alors 136 % des allocations annuelles. Le gain moyen de la mesure sur la période 2024 à 2040 s'élève à 5,839 Mds par an.

Pour une plus approche complète, cette contribution pourrait être calculée sur la base de l'index Egalité Professionnelle, ce qui permettrait de prendre en compte toutes les dimensions des inégalités femmes/hommes au travail. Mais à ce jour, aucune simulation n'est disponible pour chiffrer le gain de la mesure ainsi calculée pour les régimes de retraite.

Conclusion

La CETT, sur le seul périmètre AGIRC-ARRCO, telle que chiffrée par les services techniques de ce régime complémentaire, rapporterait en moyenne 5,8 Mds d'euros par an. Appliquée au régime général, son rendement serait probablement beaucoup plus fort mais reste à chiffrer.

En résumé, il est possible d'augmenter les recettes en faisant appel à plusieurs ressources (annuelles) :

- 2,2 Md€ en mettant à contribution l'intéressement et la participation
- 5 Md€ par une augmentation de 0,5 point de la cotisation patronale
- 5,8 Md€ par la création d'une contribution technique temporaire pour l'égalité Femmes-Hommes, dont la disparition serait programmée après l'atteinte de l'égalité des salaires
- 6,4 en doublant à terme le forfait social sur l'épargne retraite
- 24 Md€ en soumettant les revenus financiers à cotisations sociales

Soit plus de 40 Md€ dont la majeure partie peut être mobilisée dès 2025.



Revalorisation au 1^{er} janvier 2025 Rattrapage des pertes subies depuis 2017 Pas d'économie sur le dos des retraité-e-s

Le gouvernement a décidé de ne pas revaloriser au 1^{er} janvier 2025 les retraites de base, comme le code de la Sécurité sociale l'y oblige. Il reporte cette revalorisation au 1^{er} juillet 2025, sans aucune garantie qu'elle aura lieu tant les pressions se multiplient pour geler complètement les pensions de base en 2025. Rappelons que la revalorisation de début d'année 2024 porte sur l'année 2023.

Nos 9 organisations s'insurgent contre cette mesure qui va, une nouvelle fois aggraver le pouvoir d'achat des retraités qui n'auront aucune revalorisation pendant 18 mois.

Rappelons en effet que depuis janvier 2017, les pensions n'ont augmenté que de 13,6 % pour une inflation de 19,5 %. De plus, les retraités ont perdu l'équivalent de plus de 3 mois de pension et jusqu'à 4,5 mois pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de la CSG de 2018.

Cette mesure est d'autant plus injuste que dans le même temps le gouvernement, dans le cadre de la préparation du PLFSS 2025, envisage plusieurs mesures visant à remettre en cause l'accès aux soins, en particulier des plus fragiles et des plus âgé-es : remise en cause de la prise en charge des ALD, augmentation des franchises, augmentation du « ticket modérateur », augmentation des cotisations des complémentaires santé, particulièrement élevées pour les retraité-es.

Ces menaces sont d'autant plus inacceptables que ce même gouvernement tergiverse pour augmenter l'imposition des profits des grandes entreprises comme celle des plus grosses fortunes. Il se refuse toujours à revenir sur les exonérations de cotisations sociales patronales qui coûtent chaque année plus de 70 milliards aux budgets publics. Ces exonérations, loin de servir l'emploi, grèvent largement le budget de la Sécu et profitent pour l'essentiel aux actionnaires. Ainsi, la part des 500 plus grosses fortunes est passée de 28 % du PIB en 2018 à 42 % en 2023.

Aussi, nos 9 organisations exigent du gouvernement qu'il annule cette mesure et qu'il revalorise les pensions au 1^{er} janvier 2025 à hauteur de l'inflation dans un premier temps et qu'il ouvre des négociations pour le rattrapage des pertes subies.

Signez massivement la pétition ! Manifestez le 3 décembre !

Non au recul de l'indexation des retraites de base au 1^{er} juillet 2025.

Indexation a minima sur l'inflation au 1^{er} janvier 2025.

Rattrapage des pertes subies depuis 2017.

Pas de pension en-dessous du SMIC.

Revalorisation des pensions indexées sur le salaire moyen.

